

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2018

Date de convocation

14/09/2018

Date d'affichage

22/09/2018

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mil dix huit

*Le 19 septembre à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

Pascal HERVE, Delphine BERTAUX, Christèle BOBON, JOUAUX Laëtitia, CHERBONNEL Ludovic, LEMONNIER Marie-Hélène, NOBILET Bertrand, PEUCET Auguste, MOREL Delphine, LEMONNIER Jacqueline, SACHET Elodie, BRIAND Henri, GORON Rémy, MARION-HALLAIS Edith,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : *Bruno GIFFARD, BONDIGUEL Nathalie, SAINT MLEUX Xavier, SIMONOT Sophie, ISAMBARD Albert,*

ABSENTS :

POUVOIR : *Xavier Saint-Mleux donne pouvoir à M-H LEMONNIER, ISAMBARD Albert donne pouvoir à E.SACHET, Bruno GIFFARD donne pouvoir à C. BOBON ; Nathalie Bondiguel donne pouvoir à B. NOBILET*

Mme Elodie Sachet a été élue secrétaire de séance.

N°01-08-2018 Aliénation du chemin communal au profit de monsieur Arnal à Taillepied

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a, après avoir donné son accord pour l'aliénation du chemin, dû annuler la délibération à la demande de la préfecture pour un problème sur les frais d'enquête publique.

En effet, ceux-ci sont à la charge de la municipalité, aussi monsieur le Maire propose au conseil de délibérer en n'attribuant plus à l'acquéreur la charge des frais d'enquête publique.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

Emet un accord de principe à l'aliénation et la cession de deux portions de chemins communaux pour une superficie totale de 3a49ca sous réserve d'un avis favorable du commissaire enquêteur qui procédera à l'enquête publique

Précise que les frais d'honoraires de géomètre, notaire seront supportés par l'acquéreur

Rappelle que le prix de vente des chemins communaux a été fixé à 1€/m²

N°02-08-2018 Autorisation de signature – convention ENEDIS

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande l'autorisation d'installer sur un terrain communal un transformateur électrique au lieudit « Le Haut Tréhin » de la part de la société ENEDIS (ex-ERDF).

Il précise que cette demande d'utilisation précisé dans une convention annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

Autorise monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS, annexée à la présente délibération, ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

N°03-08-2018 Modification du tableau des effectifs - Suppression de postes

Monsieur le Maire rappelle au conseil que celui-ci a ouvert trois postes en avril dernier afin de permettre la promotion de trois agents techniques. Suite à cette promotion les anciens postes sont restés ouverts dans l'attente de l'avis du comité technique sur leur suppression (avis favorable rendu le 18 juin).

Monsieur le Maire rappelle également qui suite au départ de l'agent en charge des finances et marché public en janvier 2016 et non renouvelé il a sollicité l'avis du comité technique pour la suppression de ce poste puisqu'il n'a pas vocation à être occupé.

Le comité technique a rendu son avis le 18 juin : avis défavorable 8 contre et 7 pour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Modifie le tableau des emplois en supprimant 3 postes d'adjoint technique et 1 poste de rédacteur

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°04-08-2018 Participation communale – sortie scolaire école privée

Monsieur le Maire rappelle au conseil que celui-ci a lors du vote du budget prévu le versement à l'école privée de la commune un montant de 75€/enfant résidant à Bazouges pour les sorties scolaire. La commune n'a donc pas versée de sommes pour les montants résidant hors commune pour la première fois du mandat.

Cela n'ayant pas été prévu par l'école privée lors de la réalisation d'une sortie scolaire préalable au vote du budget, et 3 communes de résidence de ces enfants n'ayant pas souhaité participer aux frais de cette sortie, l'école privée de Bazouges se trouve face à un déficit de 900€ : 12 élèves * 15€.

L'école privée St Anne sollicite donc une révision exceptionnelle de la somme attribuée par la municipalité aux sorties scolaires.

Compte tenu du caractère pédagogique de la sortie réalisée et du fait que l'école privée n'a pu anticiper la non-participation municipale pour l'ensemble des enfants scolarisés monsieur le Maire propose au conseil de valider la demande de participation exceptionnelle en validant une hausse des crédits de 900€ à l'article 657482-3.

Il précise que si le conseil municipal valide cette hausse de la ligne de crédit 657482-3 une DM sera prise en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre et 17 voir pour)

Donne son accord pour le versement de 900€ supplémentaire à l'école privée pour la participation à la sortie scolaire évoquée précédemment.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus par une décision modificative à l'article 657482-3

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°05-08-2018 Complément de subvention – Amis de l'école publique

Monsieur le Maire présente au conseil une demande de l'association des Amis de l'Ecole Publique sollicitant de la part de la municipalité un complément de subvention de 800€ afin de soutenir le projet de manifestation organisée à l'occasion d'Halloween.

Il précise que l'enveloppe de subvention votée par le conseil lors du vote du budget est de 47 000€ et qu'il reste 2 870€ sur cette enveloppe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre et 1 abstention et 15 voix pour)

Donne son accord pour le versement de 800€ supplémentaires à l'association des amis de l'école publique

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°06-08-2018 DM n°1 – constatation de recettes – dissolution syndicat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la dissolution du syndicat mixte du lycée de Combourg par l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2018.

Celui-ci lors de sa dissolution était titulaire d'un solde de trésorerie positif qui a été réparti entre les communes membres de ce syndicat et Bazouges la Pérouse se voit attribué la somme de 708.53€.

La trésorerie publique a informé la commune que cette somme doit être imputée à l'article 002 et qu'il convient donc de constater une augmentation de cet article de 708.53€.

Aussi monsieur le Maire propose au conseil la décision modificative annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de prendre cette décision modificative N°1 comme présentée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°07-08-2018 Désaffiliation de Rennes Métropole du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

Monsieur le Maire d'une délibération du conseil d'administration du CDG35 portant sur la désaffiliation de Rennes Métropole qui passera ainsi du statut d'affilié volontaire (+ de 350 agents) à celui d'adhérent à un socle commun.

Avec ce changement de statut, seules certaines missions, obligatoires, resteront exercées par le CDG35 pour le compte de Rennes Métropole.

En qualité d'établissement public affilié au CDG35, la commune est sollicitée pour rendre un avis sur cette demande de Rennes Métropole de se désaffilier du centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention et 17 voix pour)

Donne un avis favorable au projet de désaffiliation de Rennes Métropole du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°08-08-2018 Prise en charge de frais de débouchage de canalisation

Monsieur le Maire informe le conseil d'un désordre survenu le 14 juin dernier chez un particulier de la commune. Mme rupin rue de la futaie a constaté un problème d'écoulement de ses eaux usées.

Elle a donc pris rendez-vous avec une société de débouchage (ACCER) qui est intervenue. Hors la société a constaté que le bouchon était en réalité sur le réseau public et donc dans le champ d'intervention de la commune.

C'est pourtant Mme Rupin qui a payé cette intervention pour un montant de 140€ TTC.

Elle demande aujourd'hui que les frais de cette intervention lui soient restitués considérant le caractère public du désordre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à verser à madame Rupin la somme de 140€ correspondant aux frais de débouchage du réseau public qu'elle a réglé.

Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget assainissement

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°09-08-2018 Avis sur la modification du PLU de Trans La Forêt

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de modification du PLU de la commune voisine, Trans la Forêt.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associés, Bazouges la Pérouse est sollicité pour rendre un avis et éventuellement émettre des observations sur les modifications apportées au PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Indique que le projet de modification simplifiée du PLU de Trans La Forêt n'appelle pas d'observation

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°10-08-2018 Modification simplifiée n°1 du PLU de Bazouges la Pérouse

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne, compétente en matière d'urbanisme, a lancé une procédure de modification simplifiée du PLU de Bazouges, à la demande de la commune.

Cette modification simplifiée vise à corriger quelques soucis dans l'instruction de dossier d'urbanisme et qui sont présentés dans le document joint.

Par ailleurs, lors de la mise à disposition du 16 juillet au 17 août, il n'y a eu que deux remarques qui émanent de la mairie :

- Une erreur matérielle à corriger dans la page 11 du règlement littéral : les DP pour installation de clôtures concernent l'ensemble du territoire et non pas uniquement la zone urbaine conformément à la délibération du 5 août 2016 ;

- Lors du recensement du patrimoine intéressant, un bâtiment (parcelle C840) a été classé entièrement classé comme habitation alors qu'il s'agit d'une habitation et d'une grange, il convient donc d'ajouter la partie grange dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination sur le règlement graphique d'autant que ce patrimoine est déjà repéré comme "ayant un caractère exceptionnel".

Ces demandes rentrent dans le cadre d'une modification simplifiées puisqu'il s'agit de corrections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Donne un avis favorable à la modification simplifiée n°1 du PLU de Bazouges

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°11-08-2018 Décision modificative n°2 au budget principal

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de modification du BP tel qu'annexé à la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de prendre cette décision modificative N°2 comme présentée dans le tableau annexé à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°12-08-2018 Autorisation de versement d'indemnités de stage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son souhait d'accueillir un stagiaire au sein des services techniques dans le cadre de sa formation de 2^{nde} professionnelle.

Ce stage de par sa durée nécessite le versement d'une indemnité horaire d'un minimum de 15% de plafond de la sécurité sociale (soit 3.75€/heure, cout horaire 2018 de 25€).

Cette indemnité horaire est exonérée de charges tant qu'elle ne dépasse pas les 15% du montant plafond de la sécurité sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide l'accueil d'un stagiaire au sein de services techniques municipaux.

Fixe le montant de l'indemnité horaire à 15% du plafond de la sécurité sociale

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°13-08-2018 Demande de protection de l'église au titre des monuments historiques

Monsieur le Maire informe le conseil de son souhait de faire protéger l'église St Pierre et St Paul au titre des monuments historiques.

Il précise que cette démarche, si le conseil en partage l'objectif, demande un délai pouvant aller jusqu'à 3-4 ans.

Il indique que la décision relève du préfet après avis d'une commission devant laquelle un rapport détaillant les caractéristiques du bâtiment est présenté.

Ce rapport est réalisé par le service du conservatoire régional des monuments historiques sans engendrer de coût pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Se prononce en faveur d'une protection de l'église St Pierre et St Paul de la commune au titre des monuments historiques

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°14-08-2018 Modification du tarif « entreprise » de la salle des fêtes

Afin de favoriser la prise de la salle des fêtes par les comités d'entreprises ou les entreprises monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir la tarification en passant de 500€ à 250€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions, 1 voix pour et 15 voix contre)

Refuse la modification du tarif de la salle des fêtes et maintien les tarifs issus de la délibération n°08-08-2017 du 23 octobre 2017

Le Maire
P.HERVÉ

N°d'ordre des délibérations : 01/08/2018 – 02/08/2018 – 03/08/2018 – 04/08/2018 – 05/08/2018 – 06/08/2018 – 07/08/2018 – 08/08/2018 – 09/08/2018 – 10/08/2018 – 11/08/2018 – 12/08/2018 – 13/08/2018 – 14/08/2018

HERVÉ Pascal, Maire		CHERBONNEL Ludovic 4 ^{ème} Adjoint	
BERTAUX Delphine, 1 ^{ère} Adjointe		JOUAUX Laëtitia 5 ^{ème} Adjointe	
ISAMBARD Albert, 2 ^{ème} Adjoint	Excusé, pouvoir à M- E. SACHET	BONDIGUEL Nathalie	Excusée, pouvoir à B.NOBILET
SACHET Elodie, 3 ^{ème} Adjointe		BRIAND Henri,	
NOBILET Bertrand		SIMONOT Sophie	Excusée
LEMONNIER Jacqueline		MARION-HALLAIS Edith	
GORON Rémy,		LEMONNIER Marie-Hélène	
PEUCET Auguste,		MOREL Delphine	
GIFFARD Bruno	Excusé, pouvoir à C.BOBON	SAINT MLEUX Xavier	Excusé, pouvoir à M-H LEMONNIER
BOBON Christèle			